

Cours dispensés en ligne

Avertissement sécurité

« Pour toute séance suivie en ligne, il convient de respecter les consignes dispensées par l'encadrant. Toutefois, l'adhérent pratique sous sa seule responsabilité et il a le devoir d'arrêter sa pratique s'il pense que l'activité ne lui est pas adaptée ou s'il ressent une douleur particulière.

L'ESR et les encadrants ne peuvent être tenus responsables d'un accident survenu lors du suivi d'un cours en ligne ».

